

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 9 mars 2020

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – ANGAUT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – NOEL Guy – PEULET Patrice – PHILPOTT Jane.

Absents : CAPOT Catherine pouvoir donné à Pascale BELONIE – LAVAL Laurent – ROUTHIEAU Patrick pouvoir donné à Alain GRIFFE.

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANGAUT.

Commune : vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du budget principal de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap/art	Libellé	2019
11	Charges à caractère général	149 327,62
12	Personnel	191 049,96
14	Atténuation de produits	58 730
65	Autres charges de gestion courante	43 640,84
66	Intérêts des emprunts	4 344,41
67	Autres charges exceptionnelles	545,31
042	Opérations d'ordre entre sections	124 146,32

Recettes

Chap/art	Libellé	2019
13	Atténuations de charges	308,04
70	Produits de services	37 513,78
73	Impôts et taxes	244 381,82
74	Dotations	166 871,43
75	Autres produits de gestion courante	53 059,27
77	Produits exceptionnels	78 624,20
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 657

Section d'investissement

Dépenses

Chap/art	Libellé	2019
20	Immobilisations incorporelles	8 277,04
2031	Frais d'Etudes	2 202,04
2051	Concessions et droits similaires	6 075
21	Immobilisations corporelles	750 303,02
2118	Autres terrains	1 454,63
21312	Bâtiments scolaires	689 397,01
21318	Autres bâtiments publics	14 161,98
2151	Réseaux de voirie	41 295,80
2152	Installations de voirie	109,20
2158	Matériels et outillages	2 382,60
2184	Mobilier	1 501,80
13	Subventions d'investissement	117 850
16	Emprunts et dettes assimilées	219 625,97
1641	Emprunts en euros	112 105,97
165	Dépôts et cautionnements reçus	520
166	Refinancement de prêt	107 000
040	Opé. ordre de transfert entre sections	43 657

Restes à réaliser : 42 135,50 €

Recettes

Chap/art	Libellé	2019
13	Subventions d'équipement	309 757,58
1321	Subv. non transférable Etat	118 776,81
1322	Subv. non transférable Région	1 578
1323	Subv. non transférable Département	73 399
1326	Subv. non transférable autres	933,77
1328	Autres subv. non transférables	15 470
1341	DETR non transférable	99 600
16	Emprunts et dettes assimilées	559 000
1641	Emprunts	452 000
166	Refinancement de dette	107 000
10	Dotations	63 217,50
10222	FCTVA	21 515,33
10226	Taxe d'aménagement	3 274,72
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	212 969,70
165	Dépôts et cautionnements reçus	260
21	Immobilisations corporelles	0
27	Autres immobilisations financières	0
040	Opé. ordre de transfert entre sections	124 146,32

Restes à réaliser : 114 177 €

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil afin de laisser délibérer et voter l'assemblée.
Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 de la commune tel que présenté.

Eau : vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du budget eau, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap/art	Libellé	2019
11	Charges à caractère général	12 979,08
605	Achats d'eau	11 779,08
61523	Réseaux	0
622	Honoraires	1 200
6541	Créances admises en non valeur	0
66111	Intérêts du prêt	1 048,82
042	Amortissements	11 922

Recettes

Chap/art	Libellé	2019
70	Ventes d'eau	34 146,59
701241	Redevance pollution domestique	0

Section d'investissement

Dépenses

Chap/art	Libellé	2019
21	Immobilisations corporelles	11 503,20
2156	Matériel spécifique d'exploitation	11 509,20
1641	Capital du prêt	2 281,90
20	Dépenses imprévues	0

Recettes

Chap/art	Libellé	2019
1641	Emprunt	20 000
10222	FCTVA	8 184,63
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	23 222,07
040	Amortissements	11 922

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil afin de laisser délibérer et voter l'assemblée.
Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 du budget eau tel que présenté.

Assainissement : vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap/art	Libellé	2019
11	Charges à caractère général	4 284,41
605	Achats d'eau	52,10
6061	Electricité	593,49
61521	Bâtiments publics	322,82
61523	Réseaux	195
617	Etudes et recherches	3 121
706129	Reversement red modernisation réseaux	2 169,25
6541	Créances admises en non valeur	470,91
42	Amortissements	7 280

Recettes

Chap/art	Libellé	2019
70	Ventes de produits	15 956,15
70611	Redevance d'assainissement collectif	13 786,90
706121	Modernisation des réseaux	2 169,25
741	Prime d'épuration	1 824,71

Section d'investissement

Dépenses

Chap/art	Libellé	2019
21562	Matériel spécifique d'exploitation	0

Recettes

Chap/art	Libellé	2019
10226	Taxe d'aménagement	0
1068	Dotations, réserves	0
040	Amortissements	7 280

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil afin de laisser délibérer et voter l'assemblée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 du budget assainissement tel que présenté.

Transports scolaires : vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du budget transports scolaires, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap/art	Libellé	2019
011	Charges à caractère général	8 004,72
6066	Carburant	1 576,29
61551	Matériel roulant	4 784,94
6161	Assurances	1 643,49

Recettes

Chap/art	Libellé	2019
74	Dotations et participations	7 491,33
7472	Région	7 491,33

Section d'investissement : Néant

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil afin de laisser délibérer et voter l'assemblée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 du budget transports scolaires tel que présenté.

Commune : affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : -25 223,18 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 150 513,74 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de : -82 431,63 €

Un solde d'exécution (déficit-002) de la section de fonctionnement de : 52 631,08 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 42 135,50 €

En recettes pour un montant de : 114 177,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 35 613,31 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 35 613,31 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 167 531,51 €

Eau : affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : -23 222,07 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 34 095,12 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit-001) de la section d'investissement de : 49 537,60 €

Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de : 8 196,69 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 42 291,81 €

Assainissement : affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 18 211,60 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 13 977,06 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de : 7 280,00 €

Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de : 3 576,54 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 17 553,60 €

Transports Scolaires : affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 0,00 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 28 775,79 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de : 0,00 €

Un solde d'exécution (déficit-002) de la section de fonctionnement de : -513,39 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 28 262,40 €

Restitution de caution gîte 2

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Carl Soenen a rendu son logement le 28 février dernier. Au vu de l'état des lieux fait ce jour-là, il y a lieu de lui rendre sa caution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 abstentions, valide la proposition de restitution de caution.

Demande de subventions pour voyages scolaires

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier qu'il a reçu en date du 26 février 2020, de la part du collège Saint Joseph de Sarlat et par lequel il est demandé une subvention pour que la participation demandée aux familles reste convenable. Il s'agit de deux enfants payrignacois qui partiraient l'un à Londres, l'autre à Miramont-de-Guyenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 13 voix contre, refuse d'allouer une subvention pour ces deux voyages.

Demande de gratuité de la salle socioculturelle

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier qu'il a reçu en date du 7 mars 2020, de la part de l'ACRAD de Bouzic et par lequel l'association demande une gratuité de la salle socioculturelle au regard du nombre de réservations effectuées, 8 fois par an depuis 5 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré accorde une fois un tarif préférentiel à l'ACRAD de Bouzic à savoir l'application du tarif « résident payrignacois » ce qui correspond à 85 € au lieu de 115 €.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.